



CALAIS

2^{ème} EPREUVE DU CIRCUIT REGIONAL HAUTS-DE-FRANCE FLEURET M11 équipe (OPEN)

Date : samedi 13 avril 2024

Lieu : Salle Vauban – rue Dieudonné Boufflers – 62100 CALAIS
Coordonnées GPS : Latitude : 50.94936 Longitude : 1.83198

Horaires :

M 11 équipe	Appel	10 h 30
	Scratch	10 h 45
	Début	11 h 00

Ouverture de la salle : 9h30

Correspondant : M. Cédric CRUSSARD – président – 06.32.24.37.96
calaisescrime@gmail.com

Formule : Cf. Règlement Sportif du Comité Régional Escrime HdF page 12

M11 équipe : en relais : 1 tour de poule de 4 à 5 équipes puis tableau d'élimination directe.

- o Un **tableau B d'animation** est proposé aux perdants du 1^{er} tour.
 - o Le classement final ne tiendra néanmoins pas compte des résultats du tableau B.
 - o S'il y a 9 ou 17 équipes, le tableau B d'animations est proposé aux perdants à l'issue du 2nd tour
- La 3^{ème} place n'est pas tirée.

Inscriptions : Le **mercredi 10 avril 2024** (23H59 dernier délai) est fixé comme date limite d'engagement.

Ils seront effectués exclusivement par les clubs, en ligne sur le site de la FFE

<http://dirigeant.escrime-ffe.fr/>

Pour les étrangers, les inscriptions se feront par mail : calaisescrime@gmail.com (présentation de la licence à la table d'inscription)

Engagements :

M11 équipe de 2 tireurs : droit d'engagement de **20 €** par équipe.

M11 équipe de 3 tireurs : droit d'engagement de **30 €** par équipe.



A payer obligatoirement en ligne via HelloAsso en cliquant sur le lien suivant ou le QR code <https://www.helloasso.com/associations/cercle-des-armes-de-calais/evenements/circuit-regional-fleuret-m11-equipe-samedi-13-avril-2024>

En cas d'absence non signalée de tireurs engagés, les responsables du club concerné ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement des tireurs absents, sous peine de ne pouvoir participer à la compétition.

Si tous les tireurs d'un même club engagés sont absents, le droit pour ce club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement au club organisateur.

Arbitrage : 1 arbitre pour 1 équipe engagée – 2 arbitres à partir de 3 équipes

Equipement : Cf. Règlement FFE

Règlement : Cf. cahier des charges FFE et Comité régional

Récompenses : Les 4 premières équipes sont récompensées

Accès aux pistes : outre les tireurs, l'accès aux pistes sera autorisé au comité organisateur, aux arbitres et aux maîtres d'armes

Directoire technique : Il sera formé et affiché avant le début de l'épreuve. Pour le bon déroulement de la compétition, il pourra être amené à prendre toute décision, en conformité avec le règlement de la FFE

Restauration : Une buvette sera disponible sur place pendant toute la durée de la compétition. Paiement CB accepté.

Suivi de la compétition : sur le site Engarde <https://engarde-service.com/>

